

LE RÉVEIL SYNDICAL

N°811 DE JUIN 2022

BULLETIN TRIMESTRIEL DE L'UD-FO 71

Bulletin trimestriel - Imprimé par nos soins au siège de l'UD-FO 71 Commission paritaire n°0923 S 05849
 Rédaction - Administration : U.D. Force Ouvrière de Saône et Loire Place des Cordeliers - 71000 Macon
 Directeur de la publication : François BUCAILLE Tel : 03 85 38 15 55 Courriel : udfo71@force-ouvriere.fr



Sommaire :

- Page 1 et 2 : Editorial
- Page 3 : Elections au Congrès Confédéral
- Page 4 : Comité départemental
- Page 5 : Santé privée et AG UL Macon
- Page 6 : Agenda et Résultats d'élection
- Page 7 : 1^{er} Mai
- Page 9 : Formation syndicale, Intervention à la CPAM
- Page 11 : Election HLM AFOC 71
- Page 12 : Union des retraités FO 71

EDITORIAL

25ème Congrès Confédéral, dans l'unité et l'indépendance

Du 29 mai au 3 juin s'est tenu, à Rouen, le 25ème Congrès Confédéral de notre organisation. Ce fut l'occasion pour notre Secrétaire Général sortant, Yves VEYRIER, de faire le bilan des 4 années écoulées devant un parterre de 3200 délégués représentant tous les secteurs du public et du privé.

Mais aussi de réaffirmer nos valeurs de liberté et d'indépendance à l'égard des partis politiques notamment à l'occasion des élections quelles qu'elles soient.

L'Union Départementale de Saône et Loire était quant à elle représentée par une délégation d'une vingtaine de camarades issus de la fonction publique hospitalière, de la santé privée, de la métallurgie, des territoriaux, du centre de gestion, de MBA (Mâcon Beaujolais Agglomération), du commerce, de l'éducation nationale et des retraités.

Les prises de parole furent nombreuses et les sujets récurrents, notamment ont été abordés la problématique du pouvoir d'achat, les projets de réforme des retraites, la sauvegarde du service public en générale, de l'école et de l'hôpital en particulier.

C'est dans l'unité retrouvée que l'organisation se tient prête à livrer les combats à venir pour défendre les droits et acquis des salariés mais aussi la République sociale à laquelle nous restons fortement attachés. Ainsi, les délégués ont adopté une nouvelle résolution, notre feuille de route pour les 4 années à venir, par laquelle nous confirmons nos priorités de bataille.

En tête, sauvegarder notre système de retraite tel qu'il est aujourd'hui. Si pour Macron la réforme des retraites est la mère des réformes, elle sera la mère des batailles pour FO !

(suite page 2)

Suite de l'éditorial

Notre résolution confirme que pour FO, Résister, c'est :

- Pas de recul de l'âge de la retraite,
- Maintien de tous les services publics,

Revendiquer, c'est :

- L'augmentation générale des salaires, des pensions et des retraites,
- Le passage du SMIC à 1500 € net
- Les 183€ pour tous les salariés du secteur médico-social dans le public comme dans le privé,
- Le rétablissement d'une fiscalité réellement progressive,
- La retraite à 60 ans et 37.5 annuités de cotisations pour une retraite à taux plein,
- Maintien de tous les régimes spéciaux,
- La relocalisation des emplois industriels,
- L'abrogation de la réforme de l'assurance chômage,
- L'arrêt immédiat de la marchandisation de la santé, (en particulier en confiant nos anciens à des groupes financiers comme ORPEA), par la création d'EHPAD publics à la portée de tous.

Reconquérir, c'est :

- Obtenir l'égalité professionnelle pour tous et contre toutes discriminations,
- Obtenir le retour des instances du personnel et en priorité le CHSCT avec toutes ses prérogatives,
- Obtenir le retour des prérogatives de gestion de carrière des élus des personnels en CAP dans la fonction publique.

Le 3 juin dernier, le Comité Confédéral National s'est réuni pour élire notre nouveau Secrétaire Général en la personne de Frédéric SOUILLOT, le bureau confédéral, mais aussi reconduire dans ses fonctions le Trésorier Général, Patrick PRIVAT. Les 35 membres de la Commission Exécutive, les 3 membres de la Commission de Contrôle et les 10 membres de la Commission de Gestion des Conflits ont également été élus.

Plus localement et dans la perspective de nos futures batailles contre le projet de réforme des retraites, l'Union Départementale de Saône et Loire organise son Comité Départemental le 21 septembre prochain, à la salle Saint Marcel Sembat de Chalon sur Saône, avec pour thématique principal LES RETRAITES. Michel BEUGAS, Secrétaire Confédéral en charge de ce dossier nous fera l'honneur de sa présence.

Concernant le début de cycle des élections professionnelles, nos résultats sont plutôt encourageants avec une implantation à la MT71 et un résultat électoral à 77.11% de représentativité, FO est présent dans les 3 collèges et 5 sièges sur 6 ont été pourvus par nos élus, la CGC et la CFDT sortant fortement affaiblies de ce scrutin.

Les implantations et les bons résultats électifs augmentent notre représentativité assurant notre force syndicale en entreprise mais aussi dans nos futures mobilisations.

Plus que jamais, les salariés du public comme du privé, les retraités et les étudiants devront se tenir prêts à combattre toutes les réformes à venir et ce, n'en doutons pas, dès la rentrée !

François BUCAILLE



ELECTION AU CONGRES CONFEDERAL ROUEN 2022

A été élu Secrétaire général :

Frédéric SOUILLOT

A été élu Trésorier général :

Patrick PRIVAT

Ont été élus au Bureau confédéral :

Rachèle BARRION

Michel BEUGAS

Béatrice CLICQ

Patricia DREVON

Hélène FAUVEL

Eric GAUTRON

Karen GOURNAY

Pascal LAGRUE

Cyrille LAMA

Branislav RUGANI



XXV^e CONGRÈS
CONFÉDÉRAL



ROUEN 2022

du 29 mai au 3 juin



*Plus nombreux, plus forts,
libres & indépendants
pour la justice sociale*

Ont été élus à la Commission exécutive :

Yanis AUBERT (UD FO 76)

Franck BERGAMINI (UD FO 13)

Christine BESSEYRE (FO COM)

Didier BIRIG (FSPS)

Frédéric BOCHARD (UD FO 63)

Jean-Luc BONNAL (UD FO 84)

Sébastien BUSIRIS (FEC FO)

Serge CAMBOU (UD FO 31)

Patrice CLOS (FD Transports)

Jean-François DUFLO (UD FO 59)

Gabriel GAUDY (UD FO 75)

Gilles GOULM (FO Défense)

Philippe GRASSET (FO Finances)

Christian GROLIER (FGF)

François GUERARD (FAGE)

Franck HAUSNER (UD FO 06)

Philippe HERBECK (FO Cheminots)

Frédéric HOMEZ (FO Métaux)

Jean-Baptiste KONIECZNY (UD FO 62)

Hervé LARROUQUERE (UD FO 64)

Michel LE ROC'H (UD FO 44)

Philippe MANO (UD FO 33)

Rachel MESSOUSSE (UD FO 25)

Arnaud PICHOT (UD FO 26/07)

Clément POULLET (FNEC FP)

Hervé QUILLET (FD Chimie)

Laurent RESCANIERES (FGTA)

Catherine ROCHARD (UD FO 49)

Dominique RUFFIE (UD FO 78)

Pascal SAMOUTH (UD FO 43)

Franck SERRA (FD Bâtiment)

Sylvie SZEFEROWICZ (UD FO 51)

Alexandre TOTT (UD FO 57)

François TRINQUET (UD FO 92)

Sylvia VEITL (FO Pharmacie)

Ont été élus à la Commission de contrôle des comptes :

Jean-Yves SABOT (FD Métaux)

Didier COURTOIS (FO Finances)

Vincent VILPASTEUR (UD FO 95)

Ont été élus à la Commission des conflits :

Laurent AUBERSIN (FO Finances)

François BUCAILLE (UD FO 71)

Emmanuel DUBARRE (FD Chimie)

Alain MOLINA (UD FO 17)

Reza PAINCHAN (UD FO 93)

Anita PASSANANTE (FEC)

Raymond PONTVIANNE (FO Bâtiment)

Olivier REPESE (UD FO 69)

Hubert RAGUIN (FNEC FP)

Richard ROZE (FGTA)



La délégation FO 71



UNION DÉPARTEMENTALE
FORCE OUVRIÈRE
DE SAÔNE ET LOIRE

Mâcon, le 15/06/2022

Aux Membres de la Commission Exécutive
Aux Secrétaires de Syndicat et Délégués Syndicaux
Aux Représentants des Unions Locales
Au Représentant des Retraités

Cher(e) camarade,

Le prochain Comité Départemental de l'UD FO de Saône et Loire se tiendra le :

Mercredi 21 septembre 2022
A partir de 8h30 – Stage CARSAT (uniquement pour le secteur privé)
A partir de 13h30 – Comité Départemental

A la salle des Congrès de Chalon sur Saône
Avec la participation de Michel BEUGAS secrétaire confédéral en charge du secteur
retraite

Ordre du jour :

- Bilan du Congrès Confédéral de ROUEN (retraite, service public, hôpital public, école de la république, pouvoir d'achat, représentativité, syndicalisation)
- Point situation générale
- Point élections fonction publique et CSE
- Point artisanat
- Questions diverses
- Intervention du Secrétaire Confédéral

Pour les Unions Locales : un membre du Bureau de l'Union Locale peut remplacer le Secrétaire.

Reçois l'expression de mes amitiés syndicalistes.

François BUCAILLE

Secrétaire général

CREATION DE SYNDICAT

LE CREUSOT : Le syndicat départemental FO de la Santé Privée est créé.

L'assemblée générale constitutive du syndicat Force Ouvrière de la santé privée du département s'est tenue mercredi après-midi à Saint-Henri.

L'idée est de pouvoir répondre à une nouvelle demande, principalement des salariés des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. (EPHAD) de Saône et Loire afin qu'ils puissent se retrouver au sein d'un syndicat pour structurer leurs demandes, créer leur cahier de revendications...



« Aujourd'hui, il s'agit de répondre à une demande plus large, qui est de pouvoir apporter les revendications des salariés au niveau de leur EPHAD. Souvent, on les accompagnait, ils étaient isolés, mais là aujourd'hui on restructure tout cela.. » a expliqué Murat Berberoglu. Et de poursuivre : « Nous, dans notre département et face à l'actualité qui est remontée des établissements, il faut que nous soyons une sorte de sentinelle, afin d'avertir qui de droit en cas de problèmes ou de dérives. Revenant sur l'assemblée constitutive, Murat Berberoglu a expliqué que le siège sera à Mâcon et que des plusieurs réunions seront mises en œuvre dans le département.

(Article tiré du site Creusot-Infos)

ASSEMBLEE GENERALE DE L'UL MACON

Lors de l'Assemblée Générale de l'Union Locale de Mâcon qui s'est tenu le 15 mars 2022, il a été procédé au renouvellement du Bureau.

Le nouveau Bureau aura à cœur de développer FO dans le bassin Mâconnais et répondra présent dans les futurs mobilisations (retraire, emploi, pouvoir d'achat ...)

Secrétaire générale
Anne DUCHET

Secrétaire adjoint n°1
Laurent TACHON

Secrétaire adjoint n°2
Eric RENAUD

Trésorier général
Christian ALLAUME

Trésorière adjointe
Annabelle DURY

Archiviste
Marie-Hélène LEOPOLD





UNION DÉPARTEMENTALE
FORCE OUVRIÈRE
DE SAÔNE ET LOIRE

En présence de Michel BEUGAS
Secrétaire Confédéral

COMITE DEPARTEMENTAL

Le mercredi 21 septembre 2022
De 14H à 17H00 salle des Congrès

Maison des Syndicats de
CHALON SUR SAONE



Jeudi 7 juillet 9 h 30 CE de l'UD à Bourbon-Lancy

Mardi 12 juillet 14 h 00 Bureau de l'UL MACON

21 et 22 septembre 2022 CCN à PARIS

Jeudi 8 septembre 18 h 00 Réunion de l'UL Chalon

A noter : l'Union Départementale sera fermée du 8 au 23 août
(Congés d'été)

RESULTATS D'ELECTIONS

PREMIERS RÉSULTATS DU NOUVEAU CYCLE DE REPRÉSENTATIVITÉ

FÉDÉ	ENTREPRISE	UNION LOCALE	COLLEGE	AUDIENCE	VOIX
PHARMACIE	BIOLAB-UNILABS	CHALON	2	100%	34
TRANSPORT	KUEHNE NAGEL (Nouvelle implantation)	CHALON	2	100%	4
FEC	MEDECINE DU TRAVAIL MT71 (Nouvelle implantation)	CHALON	1	100 %	38
			2	75 %	12
			3	48,28 %	14
PHARMACIE	CERP (Nouvelle implantation)	CHALON	1	100 %	19

1er Mai en Saône-et-Loire : FO ne veut rien lâcher sur les retraites

Article tiré du site Creusot-Infos

Creusot Infos
la référence de l'information au Creusot

Une quarantaine de militants très actifs étaient attendus... Cette année, c'est au Creusot que l'union départementale du Syndicat Force Ouvrière, en Saône-et-Loire a décidé de rassembler ses troupes, avec des représentants des sept unions locales de Chalon sur Saône, Le Creusot, Montceau les Mines, Autun, Bourbon-Lancy et Paray le Monial, qui se sont retrouvés à la maison des syndicats, rue Saint-Henri, autour du secrétaire général François Bucaille.

En 2021 le 1er mai avait été organisé à Chalon sur Saône et en 2020 il avait été annulé pour cause de COVID. «Notre volonté c'est d'être présent partout, car partout il y a des problèmes. En ligne de mire et dans le viseur :

La réforme des retraites annoncée et promise par Emmanuel Macron. «Si elle va au bout, ça veut dire qu'en 2027 il faudra travailler jusqu'à 65 ans pour partir en retraite. On compte bien y faire échec, comme on l'a déjà fait par le passé. Je rappelle qu'aujourd'hui, la moitié des plus de 60 ans se retrouvent sans emploi et au chômage», souligne François Bucaille.

C'est Gaëlle Develay, secrétaire de l'union locale FO du Creusot qui avec les militants s'est chargée de l'organisation logistique de ce 1er Mai de FO au Creusot. Une première depuis bien longtemps, car cela fait au moins deux décennies que le syndicat n'avait pas organisé un rassemblement au Creusot, pour la fête du travail.

A.B.



François BUCAILLE et Gaëlle DEVELAY

NOUS SOMMES UN LIEN ENTRE 3 MILLIONS D'ADHÉRENTS.



Plus que jamais, nos équipes continuent de
se mobiliser pour vous, afin de tisser un
lien toujours plus solide.

aesio.fr



Santé • Prévoyance • Épargne • Retraite • Auto • Habitation

AÉSIO mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité, immatriculée sous le n° 775 627 391 dont le siège social est 4 rue du Général Foy 75008 PARIS. Crédit photo Alexis Raimbault. Document non contractuel à caractère publicitaire. 21-005-015

 **AÉSIO
MUTUELLE**
DÉCIDONS ENSEMBLE DE VIVRE MIEUX

STAGES 2022

<u>Intitulé du stage</u>	<u>Durée</u>	<u>Conditions à remplir par le stagiaire</u> A LIRE AVEC ATTENTION	<u>Dates</u>
DÉCOUVERTE DE F.O. ET MOYENS D'ACTION DU SYNDICAT	5 jours	<ul style="list-style-type: none"> - Être adhérent à Force Ouvrière - Manifester un intérêt pour l'action syndicale 	<p>Du lundi 20 juin au vendredi 24 juin Complet</p> <p>-----</p> <p>Du lundi 12 décembre au vendredi 16 décembre</p> <p>Reste 16 places</p>
CONNAÎTRE SES DROITS 1	3 jours	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir effectué le stage Découverte FO - Réservé en priorité aux IRP du privé ainsi qu'aux camarades de la fonction publique confrontés à des contrats de droit privé dans leur établissement 	<p>Du mardi 11 octobre au jeudi 13 octobre</p> <p>COMPLET</p>
COMMUNICATION ORALE	3 jours	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir effectué le stage « Découverte de FO » 	<p>Du mardi 8 novembre au jeudi 10 novembre</p> <p>COMPLET</p>
C.S.E.	5 jours	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir effectué, si possible, le stage « Découverte de FO » ou s'engager à le faire - Être membre titulaire du CSE - (inscription possible des élus suppléants et des représentants syndicaux après accord du CFMS) - IMPÉRATIF : retourner avec la fiche d'inscription la facture pro-format (devis) signée du CSE 	<p>Du lundi 21 novembre au vendredi 25 novembre</p> <p>Reste 15 places</p>

VOUS POUVEZ D'ORES ET DÉJÀ VOUS INSCRIRE A L'AIDE DES IMPRIMÉS CI-JOINTS

Attention : sauf cas de force majeure, les camarades inscrits à un stage se doivent d'être présents au stage.
L'U.D. se réserve la possibilité de ne pas retenir des candidats dont l'absence à un stage n'a jamais été notifiée, ni excusée.

ATTENTION : Pour les stages CSE et CHSCT/SSCT : l'employeur tente souvent d'imposer un stage par son organisme, vous n'êtes pas tenus d'accepter

Déclaration FO Conseil installation CPAM 71 du 05-05-2022

**Mesdames, Messieurs les Conseillers,
Madame la Directrice, Mesdames, Messieurs de la MNC,**

Cette année 2022, encore marquée par la pandémie et les situations de crises diverses qu'elle amplifie, est également marquée par le renouvellement des conseils des caisses de la Sécurité Sociale.

Elle a de nouveau démontré son rôle d'amortisseur de crise, à tel point même qu'on peut considérer qu'elle a évité l'effondrement de l'économie française.

Cependant, Force Ouvrière continue à exprimer des craintes quant à l'avenir de la Sécurité Sociale et de ses fondamentaux. Avec un financement fiscalisé à 50%, l'impôt de moins en moins progressif mais dégressif, la TVA comme 3^{ème} source de financement, la Sécurité sociale repose de moins en moins sur un financement solidaire. On lui impose d'abandonner tous les mécanismes de solidarité qu'elle instaurait entre bien- portants et malades, entre actifs et retraités, entre parents et sans enfants, etc. pour lui substituer les mécanismes de l'assistance en lieu et place de droits.

La maxime qui décrivait les valeurs et le fonctionnement de la Sécurité Sociale, « de chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins » a déjà été transformée par le gouvernement pour lui imposer sa nouvelle doctrine : « chacun contribue en fonction de ses devoirs, et bénéficie en fonction de ses droits » et au gré des interventions publiques « les devoirs passent avant les droits », tirant un trait sur plus de 200 ans de notre histoire républicaine, qui proclamait à son origine que la personne humaine détient des droits dits « inaliénables et sacrés ».

Force Ouvrière est particulièrement inquiète pour cette nouvelle mandature qui débutera avec la fin des COG et la négociation des nouvelles. Cet exercice est arrivé à son terme. Les mises en tensions des caisses et plans sociaux qu'elles portent doivent impérativement cesser, pour au contraire redonner des marges de manœuvres et assurer la prise en charge et l'accompagnement des assurés sociaux et des allocataires.

La délégation FO de ce conseil, vous remercie de votre attention et de votre écoute.



Décrypter un bulletin de paie en lien avec la protection sociale

Depuis 2018, toutes les entreprises doivent délivrer un bulletin de paie simplifié à leurs salariés, selon le décret n° 2016-190 du 25 février 2016. Le document doit comporter des mentions obligatoires avec des rubriques liées aux cotisations et contributions sociales. Nous vous proposons un décryptage du bulletin de paie en lien avec la protection sociale.

Les cotisations et contributions liées à la **protection sociale** sont regroupées **par risques couverts**. Sur le bulletin de paie, apparaîtront également d'autres taxes telles que les cotisations statutaires ou prévues par la convention collective, la contribution sociale généralisée (CSG), la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS)...

Libellé de la rubrique	Base	Cotisations salariales	Cotisations patronales
Santé			
Sécurité sociale: maladie, maternité, invalidité - décès	Salaire		7 % ou 13 %
Complémentaire: incapacité, invalidité - décès	Selon le contrat		Minimum 1,50 % au titre de l'assurance décès des cadres.
Complémentaire santé (couverture obligatoire)	Selon le contrat		Au moins 50 % de la couverture.
Accidents du travail/ maladies professionnelles			
	Salaire		Son taux est fixé par la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail en fonction de la taille et de l'activité de l'entreprise.
Retraite			
Sécurité sociale plafonnée	Jusqu'à 1 PSS*	6,90 %	8,55 %
Sécurité sociale déplafonnée	Salaire	0,40 %	1,90 %
Complémentaire - Tranche 1 (Agirc - Arrco + CEG)	Jusqu'à 3 428 €/mois	4,01 %	6,01 %
Complémentaire - Tranche 2 (Agirc - Arrco + CEG + CET**)	Entre 3 428 € et 27 424 €/mois	9,86 %	14,78 %
Supplémentaire	Selon le contrat		
Famille			
	Salaire		5,25 % ou 3,45 % pour les salaires < à 3,5 SMIC
Assurance chômage			
Assurance chômage, y compris AGS***	Jusqu'à 4 PSS*		4,20 % (4,05 % + 0,15 %)
APEC (association pour l'emploi des cadres)	Jusqu'à 4 PSS*	0,024 %	0,036 %

* PSS (plafond de la Sécurité sociale). ** CEG (contribution d'équilibre généralisée) et CET (contribution d'équilibre technique). *** AGS (association pour la gestion du régime de garantie des créances des salariés).

Des libellés plus simples et plus lisibles

1. Santé

Les cotisations obligatoires financent la prise en charge des frais de santé, les prestations en espèces et les indemnités versées sous certaines conditions en cas d'incapacité ou d'invalidité de travail.

2. Accidents de travail/maladies professionnelles

Les cotisations des entreprises financent le système d'assurance couvrant les risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles des salariés.

3. Retraite

Les cotisations de retraite du régime de base financent le système obligatoire des retraites. Les cotisations de retraite complémentaire financent les régimes Agirc-Arrco ou Ircantec. La retraite supplémentaire facultative constitue alors un troisième niveau de retraite des salariés.

4. Famille

Cette cotisation est destinée au financement des prestations familiales versées par les caisses d'allocations familiales.

5. Assurance chômage

L'assurance chômage permet aux salariés, de percevoir une allocation en cas de perte involontaire de leur emploi. En cas de redressement ou liquidation judiciaire de l'entreprise, la cotisation AGS permet de garantir le paiement des rémunérations, prévus et indemnités des salariés.



ÉLECTION HLM

DU 15 NOVEMBRE AU 15 DÉCEMBRE 2022

APPEL à CANDIDATURES

AFOC 71

▶ OPAC 71
▶ MACON HABITAT



1. Etes-vous locataire en HLM ? Oui Non

Nom du bailleur :

2. Si vous êtes locataire HLM :

Accepteriez-vous d'être inscrit(e) comme candidat(e) sur une liste **AFOC** pour les élections HLM 2022 ?

En position éligible ? Oui Non
En position non éligible ? Oui Non

Pourriez-vous nous aider au travail de propagande (élections, etc. ?)

Dans votre immeuble ? Oui Non
Dans les immeubles du quartier ? Oui Non

3. Si vous n'êtes pas locataire en HLM :

Pourriez-vous cependant apporter votre aide pour la campagne des élections ?

Oui Non

Merci de transmettre le document complété selon votre choix
(Email, envoi postal, dépôt à l'accueil de l'UD FO)

AFOC 71

Association Force Ouvrière Consommateurs
de Saône et Loire

Maison des Syndicats
Place des Cordeliers
71000 Mâcon

Tél : 03 85 38 15 55 Port : 07 70 46 77 53

Email : afoc71@gmail.com

Nom : Prénom :

N° : Rue :

CP : Ville :

Tél :

E-Mail :

UNION DES RETRAITES 71

Intense activité pour l'Union des Retraités F.O. de Saône et Loire :

- Le 24 mars 2022, participation de plusieurs UDR F.O. de la région Bourgogne Franche-Comté, dont une délégation du département, à la manifestation régionale à Dijon dans le cadre de l'appel national des 9 (CGT, F.O., CFTC, CGC, FSU, Solidaires, FGRFP, LSR, Ensemble et Solidaires)



- Les 11 et 12 mars 2022, Participation à l'assemblée générale de l'UCR F.O. à Marseille. Christian Allaume y a représenté la Saône et Loire. Plus de 130 délégués représentant les unions départementales et les fédérations.

- Le 8 juin 2022, assemblée générale de l'UDR F.O. 71 dans les locaux de l'Union départementale à Mâcon en présence de François Bucaille, Secrétaire Général de l'UD F.O. 71 et Paul Barbier, nouveau Secrétaire Général adjoint de l'UCR F.O. Un nouveau bureau a été mis en place :



Président de droit : François Bucaille
Secrétaire Général : Christian Allaume,
Trésorière Générale : Isabelle Brussier

Membres du bureau : Nicole Rolle, Jean-Pierre Reniaud, Gilles Denosjean, Luigi Malandrino et Michel Grillet

Il a été réaffirmé en ces différentes occasions, les revendications défendues par les retraités :

- Indexation des retraites et pensions sur l'inflation, opposition à la réforme des retraités par points et au recul de l'âge de départ en retraite, non à l'augmentation de la CSG, etc...

Christian Allaume